

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**RAPPORT D'EVALUATION EXTERNE DU
PROGRAMME DE LICENCE PROFESSIONNELLE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
SPECIALITE INFORMATIQUE DE L'UNIVERSITE
AMADOU HAMPATE BA**

L'équipe d'évaluation :

- Pr. Cheikh SARR,
- Pr. Idrissa SARR,
- M. Bassirou SY

Président, Académique
Membre, Académique
Membre, Professionnel

Signature :

Pour l'Equipe, le Président

Novembre 2020

Table des matières

Introduction	4
1. Présentation de l'EPES et du programme évalué	4
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	5
3. Description de la visite	6
4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup 7	7
5. Points forts	13
6. Points faibles	13
7. Appréciations générales.....	14
8. Recommandations à l'établissement.....	14
9. Recommandations à l'ANAQ-Sup.....	14
10. Proposition de décision	15
11. Annexe.....	15

Sigles et abréviations

LI : Licence Informatique

EPES : Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur

UAHB : Université Amadou Hampaté BA

CAQ : Cellule Assurance Qualité

BI : Bureau Insertion

PER : Personnel d'Enseignement et de Recherche

PATS : Personnel Administratif et Technique de Service

LMD : Licence Master Doctorat

UE : Unité d'Enseignement

TD : Travaux Dirigés

TP: Travaux Pratiques

CA : Conseil d'Administration

CS : Conseil Scientifique

CP : Conseil Pédagogique

CSP : Conseil Scientifique et Pédagogique

Introduction

Dans le cadre de l'évaluation des programmes informatiques des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur, un groupe de trois (03) experts commis par l'ANAQ-Sup et composé par le Pr. Cheikh SARR (Président), le Pr. Idrissa SARR et M. Bassirou SY s'est rendu en date du Mardi 17/11/2020 à l'UAHB pour l'évaluation externe du programme de Licence professionnelle en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication, spécialité Informatique (LPSTIC-SI). Cette mission fait suite à une requête de l'établissement auprès de l'ANAQ-Sup en vue de l'accréditation dudit programme. Après avoir étudié le rapport d'auto-évaluation du programme et les éléments de preuves, dans le fond et dans la forme, la mission menée par les experts a permis d'approfondir les réponses apportées par l'établissement. Suite aux éclaircissements fournis relatifs aux standards de qualité, l'équipe d'experts a élaboré ce présent rapport conformément au canevas rédactionnel proposé par l'ANAQ-Sup.

1. Présentation de l'EPES et du programme évalué

1.1 Présentation de l'EPES

L'Université Amadou Hampaté BA de Dakar (UAHB) est un établissement d'enseignement supérieur privé laïc autorisé par l'Etat du Sénégal à travers l'Agrément provisoire N° 0040/AG/ME/DES du 24 novembre 2006, confirmé par l'Agrément définitif N°0040/AG/ME/DES du 03 Avril 2008 et habilité à délivrer des diplômes de Licence et Master par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en 2019.

L'Université compte quatre (04) facultés à savoir :

- la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP) ;
- la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) ;
- la Faculté des Sciences de la Santé (FSS) ;
- la Faculté des Sciences et Technologies (FST).

L'UAHB propose une offre de formation diversifiée dans des secteurs porteurs comme la santé, l'agroalimentaire, la gestion, le droit, les sciences et technologies de l'Information. Pour le bon pilotage de l'institution, des structures de gouvernance et de contrôle de qualité sont mises en place. L'UAHB s'est dotée également d'un plan stratégique et opérationnel, d'un manuel de procédures et d'un manuel qualité. Sur le plan stratégique quinquennal, les missions, la vision, les valeurs ainsi que les orientations stratégiques de l'UAHB sont clairement explicitées et démontrent à suffisance les ambitions que se donnent l'institution tant sur le plan de la formation que sur le service à la communauté.

1.2 Présentation du programme évalué

La présente évaluation porte sur le programme de Licence professionnelle en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication, spécialité Informatique (LPSTIC-SI). Le programme se déroule exclusivement en cours du jour et est proposé depuis l'année

académique 2012-2013 avec quatre (04) promotions déjà sorties et mises à la disposition du marché de l'emploi.

Le programme de formation de la Licence doit permettre aux étudiants d'acquérir en trois ans des bases solides en Informatique, incluant des compétences en Système d'informations, Réseaux et Télécommunication. Cependant, la maquette mise à notre disposition ne comporte pas d'éléments constitutifs en rapport avec les télécommunications. Par conséquent, seule l'option informatique est concernée par la présente évaluation.

Le programme est structuré selon le format LMD et réparti en six (06) semestres (de S1 à S6). Sur la maquette présentée, les éléments suivants sont à noter :

- un découpage du programme en Unités d'Enseignement (UEs) lesquels sont constitués d'Éléments constitutifs (ECs) ;
- une répartition du volume horaire de chaque EC selon les modalités d'enseignement (CM, TD et TP) ;
- le respect de la proportion d'un (01) crédit pour vingt (20) heures ;
- la part du TPE conforme au décret sur le LMD (qui doit se situer entre 30 et 50% du volume horaire total) et clairement indiquée sur la maquette de formation ;
- les modalités du contrôle de connaissances indiquées sur la maquette.

Bien que la maquette mise à notre disposition respecte les principes du LMD, elle gagnerait à être améliorée en prenant en compte les observations suivantes :

- l'insuffisance des UE pour la spécialité Informatique et/ou des volumes horaires y afférent ;
- l'absence de TP sur la maquette pour certains cours ;
- l'incohérence de certains nom d'UE par rapport à leur contenu (par exemple, les UE d'INFO113, INFO 114, INFO 123, INFO124, INFO 233, INFO 234, etc. doivent être restructurées pour plus de cohérence)

En dehors des ECs de la discipline, la maquette contient aussi des contenus en humanités tels que l'anglais technique (S3 et S5), des techniques d'expression, le développement personnel, la comptabilité et le marketing. Toutefois, des recommandations fortes ont également été faites afin de réduire le volume des enseignements de base tels que les mathématiques et la physique au profit des ECs de la spécialité Informatique.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Concernant la forme du document, le rapport d'auto-évaluation respecte le canevas défini par le guide d'auto-évaluation fourni par l'ANAQ-Sup. C'est un document de 39 pages en dehors des annexes sur 50 pages.

Le document présente dans un premier temps l'institution, puis dans un second temps le programme de la licence évaluée. Par la suite, il répond clairement aux différents champs et standards du référentiel programme en renvoyant directement à certaines annexes concernées.

Les objectifs de la formation, les compétences visées, l'organisation des études ainsi que les débouchés sont présentés de manière claire dans le rapport d'auto-évaluation.

Le champ d'évaluation 3, en rapport avec la pédagogie du programme et qui concerne les curricula et les méthodes didactiques montre que le programme de la Licence est structuré selon le format LMD. En général, les principes du LMD sont respectés même s'il y a place à l'amélioration pour mieux profiler les étudiants et les rendre plus opérationnels.

Le rapport présente à la fin de l'analyse des standards une analyse des forces et faiblesses du programme ainsi que des propositions d'amélioration de la qualité du programme.

3. Description de la visite

➤ Organisation et déroulement de la visite

Le tableau ci-dessous donne le chronogramme de la visite effectuée par les experts :

<i>Horaires</i>	<i>Activités des experts</i>
08h 30 – 08h 45	Arrivée de la délégation des experts
08h 45 – 10h 00	Discussions avec l'administration et les responsables du programme (Recteur, chef de département, responsable de filières)
10h 00 – 12h 30	Entretiens avec les différentes composantes (PER, PATS, Etudiants)
12h 30 – 13h 30	Visite des locaux (salles de cours, laboratoires, bureaux, etc.)
13h 30 – 14h00	Pause
14h 00 – 14h 30	Réunion d'harmonisation entre les experts
14h 30 – 15h 00	Restitution orale des premiers éléments d'appréciation

Concernant la visite de locaux, elle a été effectuée de 12h30 à 13h30. Les lieux visités en rapport avec le programme de Licence Informatique sont les suivants :

- Cinq (05) salles de cours ;
- Trois (03) salles de travaux pratiques équipés d'ordinateurs fixes ;
- Une (01) bibliothèque physique et numérique en réparation ;
- Une infirmerie ;
- Des services administratifs ;

➤ **Appréciation de la visite des locaux**

La visite des locaux du programme s'est déroulée en compagnie des responsables du programme. Les personnels présents lors de cette visite aux différents postes de travail ont répondu aux préoccupations et questions des experts évaluateurs externes.

Le sentiment général qui se dégage est que le programme de LI possède des infrastructures en quantité suffisante par rapport aux faibles effectifs actuels. La disposition actuelle des bâtiments permet une évacuation rapide en cas de nécessité avec la présence d'issues de secours dédiées.

4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

La synthèse de la grille d'analyse du programme d'études au regard des standards de qualité est présentée ci-dessous :

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études
Standard 1.01 : <i>Le programme d'études est régulièrement dispensé</i>
Le programme est déroulé au sein de l'UAHB. Ce programme est déroulé sans interruption depuis plusieurs années. Les statistiques des quatre (04) dernières promotions déjà sorties sont présentées dans le rapport d'auto-évaluation. Appréciation globale sur le standard : <u>Atteint</u>
Standard 1.02 : <i>Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.</i>
Le programme de LI permet aux étudiants d'acquérir en trois ans des bases en informatique, incluant des compétences en système d'information et réseaux et télécommunications. Cependant les compétences en réseaux et télécommunications ne sont pas acquies par la formation évaluée qui concerne uniquement les aspects informatique. La maquette de formation ne donne pas une lisibilité claire et beaucoup d'éléments constitutifs présentés ne sont pas en rapport avec l'informatique. Appréciation globale sur le standard : <u>Atteint</u>
Standard 1.03 : <i>Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.</i>
L'implication des professionnels se fait d'abord au niveau des enseignements dispensés dans le programme où ils interviennent en qualité de vacataire. Il existe un service « de la coopération universitaire » mis en place afin d'accompagner les étudiants dans la recherche de stages et la préparation de leurs futures immersions professionnelles. L'établissement a signé des accords de partenariats mais principalement avec les universités. L'établissement devrait faire des efforts pour favoriser l'insertion au sein des entreprises et nouer des

partenariats avec des entreprises du secteur informatique.

Appréciation globale sur le standard : Non Atteint

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : *Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.*

La culture qualité est ancrée dans l'institution. UAHB a établi et mis en œuvre un système de gestion de la qualité, qui définit de façon claire les rôles et responsabilités de tous les acteurs.

Il y a une séparation nette dans la gestion des affaires administratives et financières sous la houlette du Conseil de Direction et des affaires académiques sous la direction Conseil Académique. Ces deux (02) organes de gouvernance académique notamment le Conseil Académique, ainsi que le Conseil de Direction sont fonctionnels et produisent des PV. L'UAHB a obtenu son habilitation institutionnelle en 2019. La cellule assurance qualité joue le rôle de conseil pour toutes les entités. Il existe également un manuel de procédures qui décrit clairement tous les processus administratifs, financiers et pédagogiques. C'est ainsi que les responsabilités et compétences sont établies et bien connus à partir de l'organigramme et des fiches de poste clairement décrits.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 2.02 : *Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.*

La gestion du programme est faite par le Département des Sciences et Technologies de l'Information de la Faculté des Sciences et Technologies (FST). Les PER qui sont représentés dans les instances de décisions académiques sont à l'origine de l'offre de formation déroulée après validation par le Conseil Académique. Les PER interviennent notamment pour :

- la détermination des contenus des programmes ;
- les jurys de délibération ;
- les propositions de création de nouvelles filières ;
- l'application du système LMD.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 2.03 : *Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.*

L'UAHB, dans son option stratégique d'offrir des programmes de formation accrédités a pris toutes les dispositions pour élaborer des mesures d'assurance qualité. Ces mesures sont concrétisées par la mise en place d'une cellule interne d'assurance qualité (CIAQ) et d'un ensemble d'organes pédagogiques. De plus, l'établissement avait quelques-uns de ses programmes reconnus par le CAMES pour une période définie. Certains de ces programmes sont soumis de nouveau pour accréditation à l'ANAQ-Sup dont celui de la Licence

Informatique. Cela témoigne que l'établissement s'est inscrit dans une démarche qualité depuis plusieurs années. De même, l'évaluation des enseignements par les apprenants est effectuée sous la supervision de la CIAQ. Après ces évaluations, la CIAQ se réunit et produit des PV. Toutefois, les résultats de ces évaluations ne font pas toujours l'objet d'une exploitation et d'une restitution aux acteurs concernés.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : *Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.*

La maquette du programme est organisée selon le LMD dont les grands principes sont globalement respectés. Cependant, quelques rectifications doivent être apportées sur notamment l'absence de Travaux pratiques pour certains cours en informatique. La proportion d'un (01) crédit pour vingt (20) heures est respectée ainsi que la part du TPE qui se situe entre 30 et 50%.

Les experts recommandent donc que sur la maquette présentée, le volume horaire des TP pour certains enseignements en informatique doit être renforcé. Il y a également la recommandation allant dans le sens de mettre à jour les syllabi avec l'apparition de nouvelles technologies dans un domaine aussi changeant que l'informatique. La maquette devrait également plus se concentrer sur les enseignements de la spécialité informatique et diminuer les enseignements en rapport avec les mathématiques et la physique.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 3.02 : *Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.*

Le programme permet d'acquérir le socle de connaissances nécessaires à une formation en informatique. Les deux premières années fournissent les bases dans les matières fondamentales que sont la physique et les mathématiques. Cependant, les crédits affectés aux enseignements de base devraient être réduits pour favoriser les enseignements de la spécialité informatique.

Les aspects informatiques (programmation, développement web, modélisation) sont présents ainsi que les aspects concernant les réseaux et systèmes (modules CCNA, systèmes linux et windows, etc.). Le sixième semestre de la Licence possède un stage professionnel ou un

mémoire de fin de formation crédité et ne faisant pas l'objet d'une soutenance. Les méthodes d'enseignement ainsi que les modalités d'évaluation sont indiquées sur la maquette.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 3.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Les conditions d'obtention des attestations et diplômes académiques sont réglementées et publiées dans le règlement pour l'obtention du diplôme, les décrets LMD du Sénégal, ainsi que le manuel de procédure.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 3.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Le programme suit attentivement la progression des étudiants en LI. Des statistiques annuelles sont disponibles sur le logiciel de gestion du parcours d'étudiants de l'UAHB. Cependant, les résultats montrent que les taux de réussite en L3 sont parfois très faibles car les étudiants ne soutiennent pas leur mémoire dans les délais prescrits. Il faut également noter depuis quelques années une déperdition progressive des effectifs.

Appréciation globale sur le standard : Non Atteint

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 : *L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.*

Le corps enseignant est composé en grande partie d'universitaires et de professionnels. Les universitaires ont les qualifications requises pour dispenser des enseignements dans ce programme de formation. Il en est de même pour les professionnels qui sont pour la plupart des ingénieurs. UAHB possède également des enseignants permanents qui interviennent dans la formation.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 4.02 : *La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.*

Les activités comme la recherche et l'expertise sont laissées à l'appréciation de l'enseignant. Les conditions de travail et le statut de vacataire de la majeure partie des enseignants ne sont pas favorables au développement de la recherche. Les enseignants interviennent uniquement dans le cadre de vacation. Ce standard n'est pas pertinent pour la formation du LI.

Appréciation globale sur le standard : Non Atteint

Standard 4.03 : *La mobilité du PER est possible.*

Il n'y a pas de programme spécifique de mobilité des PER dans un cadre formel et la plupart interviennent juste dans le cadre de vacation. L'établissement a toutefois signé un accord-cadre avec l'Institut des Techniques Avancées - Gabon dans lequel des enseignants sont envoyés pour dispenser des cours au Gabon.

Appréciation globale sur le standard : Non Atteint

Champ d'évaluation 5 : Étudiants

Standard 5.01 : *Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.*

Les conditions d'admission sont bien précisées à travers des prospectus ou publiés sur le site de l'UAHB et connus par tous. Ainsi le programme de LI est accessible aux étudiants ayant un bachelier scientifique ou technique sous certaines conditions. L'admission se fait sur examen de dossier.

Peut s'inscrire en L2 :

- l'étudiant ayant validé les semestres S1 et S2 ;
- Si ces semestres (S1 et S2) ne sont pas validés, le passage conditionnel en L2 est autorisé à tout étudiant ayant validé et capitalisé au moins 70% des 60 crédits de la L1 soit 42 crédits ;

Peut s'inscrire en L3 :

- L'étudiant ayant validé les semestres de S1 à S4 ;
- Si ces semestres ne sont pas intégralement validés, le passage conditionnel en L3 est autorisé à tout étudiant ayant validé les 60 crédits de la L1 et capitalisé au moins 70% des 60 crédits de la L2 ;

Les conditions de passage sont conformes aux conditions fixées par les décrets sur le LMD.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 5.02 : *L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.*

Il n'y a pas de mesures discriminatoires aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Seul le mérite est le point de distinction entre étudiants.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 5.03 : *La mobilité des étudiants est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.*

L'établissement a signé des accords avec d'autres universités mais la mobilité des étudiants n'est pas prise en compte. De plus, nous n'avons pas constaté la présence d'étudiants faisant l'objet d'échanges provenant d'un programme d'échanges universitaires.

Appréciation globale sur le standard : Non Atteint

Standard 5.04 : *Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiants.*

Les faibles effectifs permettent d'avoir des ratios d'encadrement élevé. Cependant, les experts ont constaté une forte baisse des effectifs du programme depuis quelques années.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 5.05 : *Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiants dans le milieu du travail.*

Il existe une structure en charge de l'Insertion, l'Accueil et l'Orientation. Cependant, ce bureau n'est pas encore fonctionnel et ne participe pas pleinement à l'insertion des étudiants et ne les aide pas dans les recherches de stage et d'emploi. Les conventions de partenariat signées sont plus orientées vers les universités ce qui ne favorise pas forcément l'insertion. Le programme devrait plutôt se préoccuper de signer des accords de partenariat avec des entreprises du secteur informatique.

Appréciation globale sur le standard : Non Atteint

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01 : *Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.*

La LI dispose d'infrastructures pédagogiques suffisantes par rapport aux effectifs actuels. La présence de salles de cours, de TP, d'une bibliothèque physique et d'accès à une bibliothèque numérique accessible par tous les étudiants est fort appréciable. Le programme dispose de ressources financières internes mutualisées par le versement des frais de scolarité des étudiants de l'institut. Les infrastructures suivantes sont présentes :

- cinq (05) salles de cours ;
- quatre (04) salles de TP ;
- trois (03) salles d'électronique et physique ;
- des équipements matériels (téléviseurs, vidéoprojecteurs, etc.) ;
- une plateforme de cours en ligne ;
- un réseau wifi pour les étudiants et PER ;
- une bibliothèque physique ;
- une infirmerie ;
- une plateforme d'enseignement à distance ;
- un restaurant ;

- des bornes fontaines ;
- des toilettes fonctionnelles séparée hommes/femmes.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

5. Points forts

A la lumière du rapport d'auto-évaluation et de la visite des experts, les points forts suivants ont été relevés :

- Organes de gouvernance institutionnels et académiques conformes aux standards ;
- Compétences avérées des enseignants intervenants dans le programme de formation ;
- Bonne implication des professionnels dans la formation ;
- Conditions de travail du personnels PER et PATS satisfaisantes ainsi que le cadre de travail ;
- Existence d'un bureau accueil et d'insertion professionnelle ;
- Existence de conventions signées avec le milieu universitaire ;
- Existence d'un système informatisé pour la gestion du parcours de l'étudiant ;
- Anonymisation du processus des examens jusqu'à la délibération ;
- Dotation en équipements (salles de cours, de TP, bibliothèque, espace de socialisation) et locaux suffisants pour le programme.

6. Points faibles

Les points faibles suivants ont été soulignés :

- Manque de lisibilité des compétences fournies par la formation ;
- Faiblesse des heures affectées aux travaux pratiques de certains enseignements en informatique ;
- Incohérence dans la composition de certaines UEs ;
- Faible proportion d'enseignants permanents pour la pérennité du programme et leur implication dans les encadrements de mémoires ;
- Diminution des effectifs des étudiants du programme évalué ;
- Absence de plan de carrière des personnels ;
- Absence d'exploitation des résultats des évaluations des enseignements ainsi que la communication aux acteurs concernés de ces résultats ;
- Forte proportion d'enseignement de base en mathématiques et physique pour une formation de spécialité informatique ;
- Insuffisance des accords de partenariats signés avec des entreprises en informatique.;

7. Appréciations générales

Notre évaluation externe a porté sur le programme d'études sanctionné par le diplôme de Licence professionnelle sciences et technologies de l'information et de la communication spécialité informatique (LPSTIC-SI). Cet établissement possède une gouvernance académique structurée qui correspond aux standards d'un établissement d'enseignement supérieur avec un conseil de direction pour les aspects administratifs et un conseil académique pour les aspects pédagogiques. Le programme d'études de la LI respecte les grands principes du LMD (avec quelques rectificatifs à faire sur la maquette) et a sorti à l'heure actuelle quelques promotions de diplômés.

Cependant le programme de formation est à revoir en diminuant les crédits des enseignements de base en mathématiques et physique au profit des enseignements de la spécialité informatique. La spécialisation doit mieux apparaître en L3 en séparant les EC en informatique et réseaux et systèmes. La capacité d'accueil est suffisante vis-à-vis des effectifs actuels de la LI mais nous avons noté une diminution progressive des effectifs depuis quelques années.

8. Recommandations à l'établissement

- Systématiser et automatiser le processus d'évaluation des enseignements ;
- Augmenter les volumes horaires des travaux pratiques pour les enseignements de la spécialité informatique ;
- Diminuer au profit des enseignements informatiques, les éléments constitutifs en mathématique et physique ;
- Renforcer l'employabilité des étudiants en rendant fonctionnel la structure en charge de l'insertion professionnelle;
- Enlever les cours de thermodynamique, optique et mécanique du point ;
- Favoriser la disponibilité des enseignants pour les encadrements de mémoires de Licence.

9. Recommandations à l'ANAQ-Sup

L'ANAQ devrait mettre en place un dispositif de suivi périodique en relation avec l'établissement pour la correction des faiblesses et le relèvement progressif de la qualité des enseignements par rapport au référentiel des programmes d'études. De plus, l'ANAQ pourrait mettre en place des formations périodiques pour les cellules internes assurance qualité afin d'inculquer aux établissements la culture d'assurance qualité.

L'ANAQ devrait adopter les domaines disciplinaires et les mentions des diplômes comme le CAMES et faire une bonne communication en direction des établissements d'enseignement supérieur et leur préciser que c'est la spécialité/filière qui est variable d'un établissement à un autre et non le domaine et la mention qui devraient fixées.

10. Proposition de décision

Au vu du rapport d'auto-évaluation, du programme d'études de la LI de l'UAHB, de la visite effectuée sur le site, des réponses apportées par l'équipe de direction, des réponses durant les entretiens avec les différentes composantes (PER, PATS, Etudiants) et aux conclusions du rapport provisoire, les experts évaluateurs externes ont décidé d'un commun accord :

ACCREDITATION

11. Annexe

Liste des éléments de preuves consultés

Nous avons demandé, obtenu et vérifié les pièces complémentaires dont la liste est indiquée dans le tableau 1. Dans l'ensemble, les pièces reflètent de façon assez cohérente la substance de leurs objets.

Tableau 1 : Liste des éléments de preuves constatés.

DESIGNATION
Conventions de partenariat et de stages
CV des professeurs
Contrats des professeurs
Relevés de notes et diplômes
Formulaire d'évaluation des enseignements
Fiche de renseignements des étudiants
Syllabi des enseignements
PV du Conseil Scientifique
PV de la CIAQ
Plan stratégique
Manuels de procédures
Plaquette de formation du programme LI